

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

Le Bureau, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris sis 15/19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 15H35 par le président Patrick OLLIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, André SANTINI, Éric CESARI, Daniel GUIRAUD, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOUIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Denis BADRÉ, Christian DUPUY et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIT REPRESENTE : Georges SIFFREDI par Éric CESARI.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne HIDALGO, Patrick BRAOUEZEC, Manuel AESCHLIMANN, Olivier KLEIN, Danièle PREMEL, Frédérique CALANDRA, Carine PETIT et Jacques-Alain BENISTI .

*
* * *

Madame Valérie MAYER-BLIMONT est désignée secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 27 novembre 2018 est adopté.

*
* * *

Le Bureau métropolitain :

1/	<p><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS « INONDATIONS ».</u></p> <p>RAPPELLE que le fonds de concours pouvant être attribué à une commune ne peut pas excéder la part d'autofinancement du bénéficiaire du fonds, hors subvention, et hors indemnisation perçue au titre des garanties des assurés contre les effets des catastrophes naturelles, le cas échéant.</p> <p>PRECISE que le fonds de concours pouvant être attribué à une commune ne peut pas excéder 40% du montant total des travaux nécessaires à la réalisation ou la remise en état des équipements endommagés.</p> <p>PRECISE que le montant attribué à chacune des communes ne peut excéder 20% du montant total du fonds.</p> <p>DECIDE l'octroi d'un fonds de concours d'un montant total maximum de 997 277,94 € hors taxes au bénéfice des treize communes ayant présenté un dossier conforme, selon le tableau ci-après.</p>	UNANIMITE
-----------	--	------------------

Commune	Travaux	Fonds de concours INVESTISSEMENT (maximum)	Fonds de concours FONCTIONNEMENT (maximum)	Soit total fonds de concours MGP (maximum)
Bry-sur-Marne	Nettoyage, matériel de crise, heures de régie	0	19 701,07	19 701,07
Choisy-le-Roi	Voirie	44 772,00	0	44 772,00
Epinay-sur-Seine	Remises en état berges, réfection chemin de halage et nettoyage	51 731,02	10 565,20	62 296,22
Gournay-sur-Marne	Nettoyage, matériel crise	5 896,69	0	5 896,69
Maisons-Alfort	Nettoyage, mobilier urbain, aires de jeux	18162,06	12 978,09	31 140,15
Neuilly-Plaisance	Nettoyage, mobilier urbain, crèche (sol, étanchéité) électricité	53 594,54	5 007,80	58 602,34
Neuilly-sur-Marne	Remise en état bâtiment, matériel cuisine, espaces camping, matériel crise, réhausse Duc d'Albe	59 537.60	0	59537.60
Nogent-sur-Marne	Voirie, équipement, terrain de sport	162 367,28	37 632,72	200 000,00
Rueil-Malmaison	Nettoyage, fontaine, équipement, HT, MT, BT	36 895,04	23 981,20	60 876,24
Saint-Maur-des-Fossés	Astreintes/ heures sup + réfection ponton	0	34 833,26	34 833,26
Sucy-en-Brie	Voirie Parc des sports	70 960,32	3 232,80	74 193,12
Villeneuve-le-Roi	Nettoyage, voirie, matériel de crise	73 826,05	71 603,20	145 429,25
Villeneuve-Saint-Georges	Bâtiment, CCAS	198 187,44	1 812,56	200 000,00
TOTAL		775 930,04	221 347,90	997 277,94

APPROUVE la convention type jointe qui définit les modalités de ce fonds de concours.

	<p>PRECISE qu'une délibération concordante devra être prise par la commune afin de procéder au versement des sommes dues au titre du fonds inondations.</p> <p>AUTORISE le Président à signer les conventions relatives au fonds de concours avec chaque commune concernée et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.</p> <p>PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire, transmis dans un délai de 5 mois concernant l'acompte et 12 mois concernant le solde.</p> <p>PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra à défaut être demandé par la Métropole du Grand Paris.</p> <p>PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204 et de fonctionnement au compte 65.</p>																																																	
<p>2/</p>	<p><u>ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)</u></p> <p>DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 14 593 195 euros pour les projets et personnes publiques suivants :</p> <p><i>Au titre de la Protection de l'environnement hors rénovation thermique :</i></p> <table border="1" data-bbox="260 987 1212 2094"> <thead> <tr> <th>Localisation</th> <th>Personne publique à financer</th> <th>Objet</th> <th>Subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Antony</td> <td>Antony</td> <td>Installation d'une borne de recharge</td> <td>1 291 €</td> </tr> <tr> <td>Antony</td> <td>Antony</td> <td>Installation de quatre bornes de recharge</td> <td>2 116 €</td> </tr> <tr> <td>Antony</td> <td>Antony</td> <td>Acquisition de 6 véhicules électriques</td> <td>24 266 €</td> </tr> <tr> <td>Bourg-la-Reine</td> <td>Bourg-la-Reine</td> <td>Acquisition d'un véhicule électrique</td> <td>4 156 €</td> </tr> <tr> <td>Colombes</td> <td>Colombes</td> <td>Acquisition de 5 véhicules propres</td> <td>18 326 €</td> </tr> <tr> <td>Coubron</td> <td>Coubron</td> <td>Acquisition de 2 véhicules électriques avec bornes de recharge</td> <td>9 474 €</td> </tr> <tr> <td>Gennevilliers</td> <td>Gennevilliers</td> <td>Acquisition de véhicules propres (3 véhicules roulants au GNV, 1 électrique et 4 équipements de nettoyage électrique)</td> <td>44 608 €</td> </tr> <tr> <td>La Garenne Colombe</td> <td>La Garenne Colombes</td> <td>Acquisition de 2 scooters électriques</td> <td>3 539 €</td> </tr> <tr> <td>Malakoff</td> <td>Malakoff</td> <td>Acquisition de 3 véhicules propres et 3 bornes de recharge</td> <td>42 282 €</td> </tr> <tr> <td>Montreuil</td> <td>EPT Est Ensemble</td> <td>Aménagement de deux parcelles pour amorcer le projet de parc des Hauteurs</td> <td>178 590 €</td> </tr> <tr> <td>Neuilly-Plaisance</td> <td>Neuilly-Plaisance</td> <td>Achat de 6 véhicules électriques</td> <td>30 601 €</td> </tr> </tbody> </table>	Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention	Antony	Antony	Installation d'une borne de recharge	1 291 €	Antony	Antony	Installation de quatre bornes de recharge	2 116 €	Antony	Antony	Acquisition de 6 véhicules électriques	24 266 €	Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Acquisition d'un véhicule électrique	4 156 €	Colombes	Colombes	Acquisition de 5 véhicules propres	18 326 €	Coubron	Coubron	Acquisition de 2 véhicules électriques avec bornes de recharge	9 474 €	Gennevilliers	Gennevilliers	Acquisition de véhicules propres (3 véhicules roulants au GNV, 1 électrique et 4 équipements de nettoyage électrique)	44 608 €	La Garenne Colombe	La Garenne Colombes	Acquisition de 2 scooters électriques	3 539 €	Malakoff	Malakoff	Acquisition de 3 véhicules propres et 3 bornes de recharge	42 282 €	Montreuil	EPT Est Ensemble	Aménagement de deux parcelles pour amorcer le projet de parc des Hauteurs	178 590 €	Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Achat de 6 véhicules électriques	30 601 €	<p>UNANIMITE</p>
Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention																																															
Antony	Antony	Installation d'une borne de recharge	1 291 €																																															
Antony	Antony	Installation de quatre bornes de recharge	2 116 €																																															
Antony	Antony	Acquisition de 6 véhicules électriques	24 266 €																																															
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Acquisition d'un véhicule électrique	4 156 €																																															
Colombes	Colombes	Acquisition de 5 véhicules propres	18 326 €																																															
Coubron	Coubron	Acquisition de 2 véhicules électriques avec bornes de recharge	9 474 €																																															
Gennevilliers	Gennevilliers	Acquisition de véhicules propres (3 véhicules roulants au GNV, 1 électrique et 4 équipements de nettoyage électrique)	44 608 €																																															
La Garenne Colombe	La Garenne Colombes	Acquisition de 2 scooters électriques	3 539 €																																															
Malakoff	Malakoff	Acquisition de 3 véhicules propres et 3 bornes de recharge	42 282 €																																															
Montreuil	EPT Est Ensemble	Aménagement de deux parcelles pour amorcer le projet de parc des Hauteurs	178 590 €																																															
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Achat de 6 véhicules électriques	30 601 €																																															

Orly	Orly	Requalification du parc Georges Méliès	788 057 €
Orly	Orly	Création du parc Marcel Cachin	495 285 €
Tremblay en France	Tremblay en France	Acquisition de véhicules propres	112 850 €
Villemomble	Villemomble	Acquisition d'un véhicule propre	7 578 €
TOTAL			1 763 019 €
Soit 1 763 019 € pour 15 dossiers			
<i>Au titre de la Rénovation thermique (Protection de l'environnement) :</i>			
Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Ablon sur Seine	Ablon sur Seine	Remplacement de la chaudière de l'école Saint-Exupéry	22 328 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Quinet/Mathiez	218 399 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Réhabilitation des locaux du groupe scolaire Savigny : travaux de rénovation énergétique	600 213 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Transition écologique pour un centre aquatique moins consommateur d'énergie	560 000 €
Châtillon	Châtillon	Rénovation intérieure et extérieure du Cinéma municipal	27 970 €
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Surcoût énergétique relatif à la construction d'un groupe scolaire, d'un accueil de loisir sans hébergement et d'un équipement polyvalent (bâtiment BEPOS)	353 151 €
Coubron	Coubron	Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité sur la toiture terrasse de l'école maternelle Paul BERT - Tranche n°2	43 848 €
Coubron	Coubron	Travaux de transition énergétique aux écoles maternelles : passage de chaudières fioul au gaz	17 981 €
Coubron	Coubron	Travaux de transition énergétique des moyens de chauffage dans divers bâtiments communaux	4 973 €
Drancy	Drancy	Rénovation thermique de l'école Picasso	957 960 €
Drancy	OPH Drancy	Réhabilitation thermique de la cité Gagarine	1 000 000 €
Issy-les-Moulineaux	Issy-les-Moulineaux	Réhabilitation du centre de la Petite Enfance	1 000 000 €

Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Remplacement du système de chauffage et de ventilation de la piscine Robespierre	71 655 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Réhabilitation thermique du centre administratif technique Cachin	861 998 €
La Queue en Brie	La Queue en Brie	Rénovation de la verrière du bâtiment principal de l'école Jean Jaurès	92 880 €
Le Pré Saint Gervais	Le Pré Saint Gervais	Rénovation énergétique et thermique de la Résidence autonomie le Clos Lamotte	600 750 €
Noisy le Sec	Noisy le Sec	Remplacement de la chaudière de l'école Bayard	28 007 €
Puteaux	Puteaux	Rénovation de l'école Petitot	851 120 €
Rosny-sous-Bois	Rosny-sous-Bois	Création d'un éco-centre de loisirs Félix Eboué	1 000 000 €
Villecresnes	Villecresnes	Rénovation globale, thermique et durable du centre culturel " le Fief"	335 233 €
Villemomble	OPH Villemomble	Réhabilitation de la Tour R+18 au 10 avenue Benoni Eustache	72 320 €
Villetaneuse	Villetaneuse	Rénovation thermique du bâtiment de l'école maternelle Jacqueline Quatremaire	525 925 €
TOTAL			9 246 711 €
Soit 9 246 711 € pour 22 dossiers			
<i>Au titre du Développement économique :</i>			
Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Alfortville	Alfortville	Projet Le Kiosque - imaginer le territoire de demain	128 000 €
Bagneux	Bagneux	Création d'une ressourcerie	115 012 €
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Ouverture du Fort de Champigny	1 000 000 €
Courbevoie	Courbevoie	Aménagement d'un tiers lieu dans le cadre du projet SUN&CO	100 836 €
TOTAL			1 343 848 €
Soit 1 343 848 € pour 4 dossiers			
<i>Au titre des priorités affichées en matière d'aménagement de l'espace métropolitain :</i>			
Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Bondy	EPT Est Ensemble	Réalisation d'une passerelle sur le canal de l'Ourcq	999 575 €
Colombes	Colombes	Création d'une passerelle pour mobilités douces sur l'A86	500 000 €

	Nanterre	Nanterre	Franchissement cyclable de l'A86 : aménagement cyclable et paysager sur le merlon Eole	222 000 €	
	Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Aménagement d'un itinéraire cyclable sur le boulevard Anatole France	518 042 €	
	TOTAL			2 239 617 €	
	Soit 2 239 617 € pour 4 dossiers				
	<p>APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.</p> <p>PRECISE que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire, postérieures à la date d'attribution de la subvention.</p> <p>PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.</p> <p>PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.</p>				
3/	<p><u>MANDAT DONNE AU CIG PETITE COURONNE POUR LA NEGOCIATION DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LA PERIODE 2020-2025</u></p> <p>DECIDE de s'associer à la procédure de mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne au cours de l'année 2019 pour la passation de conventions de participation pour les risques santé et prévoyance à adhésion facultative.</p> <p>DECIDE de solliciter l'étude pour les garanties portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le risque « Santé » ; - le risque « Prévoyance ». <p>PREND ACTE que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à compter du 1er janvier 2020 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.</p>				UNANIMITE
4/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE N°2018.AO. DA.029 RELATIF AUX MISSIONS GEOTECHNIQUES POUR LES PROJETS DU SITE DE LA PLAINE SAULNIER</u></p> <p>APPROUVE la signature du marché relatif aux missions géotechniques pour les projets du site de la plaine Saulnier, avec le candidat ERG SAS pour une exécution à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum sur la durée totale du marché.</p> <p>DIT que ce marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de six ans, reconductible une fois.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit marché.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2018 et suivants, chapitre 011.</p>				UNANIMITE

5/	<p><u>APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N°2018600000046 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE COMMUNICATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS – LOT N°1 « VEILLE MEDIAS »</u></p> <p>APPROUVE la signature de l'avenant n°1 au marché relatif à la mise en œuvre des outils de communication de la métropole du Grand Paris – lot n°1 « veille médias » avec la société KANTAR MEDIA , dont le montant forfaitaire s'élève désormais à 63 337 € H.T; la partie à bons de commande demeurant inchangée sur la durée totale de l'accord-cadre.</p> <p>PRECISE que cet avenant n°1 d'un montant de 8 200 € H.T. représente une augmentation de 4.2 % par rapport au montant initial de la partie à prix global et forfaitaire du marché.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit avenant n°1.</p> <p>DIT que l'avenant n° 1 prend effet à compter de sa date de notification.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2018 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
----	--	------------------

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 16h35.

Fait à Paris, le 18 décembre 2018.

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison